

**LE MEDIEATEUR  
DE LA REPUBLIQUE**



**REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple-Un But-Une Foi**



**DISCOURS DU PORTE-PAROLE DES AUTORITÉS  
ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES À L'OCCASION DE  
LA PRESENTATION DES VŒUX DE NOUVEL AN 2024 AU  
PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT**

**Koulouba, le 29 février 2024**

**Excellence Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat ;**

**Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement ;**

**Monsieur le Président du Conseil National de Transition ;**

**Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;**

**Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement ;**

**Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;**

**Messieurs les Responsables des Autorités Administratives Indépendantes ;**

**Monsieur le Secrétaire Général de la Présidence de la République ;**

**Mesdames et Messieurs les Membres du Cabinet du Président de la Transition, Chef de l'Etat ;**

**Mesdames et Messieurs les Collaborateurs des Autorités Administratives Indépendantes ;**

**Mesdames et Messieurs de la Presse**

**Excellence Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat,**

L'honneur m'échoit encore une fois, au nom des Autorités Administratives Indépendantes et en mon nom propre de vous adresser nos vœux ardents de santé, de prospérité et de succès, aux membres de votre famille et à l'ensemble de vos Collaborateurs pour la nouvelle année 2024.

L'année 2023 aura été riche en évènements marquants pour notre Nation dans tous les domaines d'activités, aussi bien sur les plans politique, économique, social, culturel et environnemental.

La promulgation en juillet 2023 de la nouvelle Constitution annonçant la **Quatrième République**, a sans nul doute été un des moments phares de l'année. Son adoption à une large majorité par le Peuple malien est l'expression du sentiment national qui caractérise nos concitoyens.

C'est donc, le lieu pour moi de vous réitérer mes sincères félicitations pour cette heureuse initiative qui permettra de tracer les sillons du Mali Kura et de doter ainsi notre pays, d'Institutions démocratiques, fortes et crédibles.

Au titre des réalisations majeures à saluer au cours de l'année 2023, on peut aussi retenir, sous **Votre leadership**, la création de **l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE)** par la **Loi N°2022-019 du 24 juin 2022**, modifiée, portant loi électorale, qui confie l'organisation et la gestion de toutes les opérations électorales et référendaires à une seule Autorité. Cela augure pour le Mali, un climat sociopolitique apaisé et serein aux lendemains des élections.

Pour permettre à l'Etat et aux populations de tirer un meilleur profit de l'exploitation de nos ressources minières, un nouveau Code minier a été adopté en août 2023,. Cela dénote à suffisance votre volonté de faire respecter l'un des tryptiques des principes qui guident désormais l'action publique en République du Mali, notamment **la prise en compte des intérêts du Peuple**.

A ces actions salutaires, s'ajoutent la mise à jour et la réception en mai 2023, de la première carte administrative du Mali, des cartes des **dix-neuf régions (19)** et du **District de Bamako** ce, conformément aux recommandations des Assises Nationales de la Refondation.

A l'occasion de la cérémonie de remise desdites cartes vous affirmiez à juste titre : « **qu'en tant qu'outil de développement, de planification, d'orientation et de suivi des actions au profit des populations, la carte administrative est et demeure un véritable outil de base** ».

**Excellence Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat et Chef Suprême des Armées,**

Vous me permettrez de rendre un vibrant hommage à nos dignes et valeureuses Forces Armées Maliennes qui, **le 14 novembre 2023**, ont permis de restaurer notre dignité par la reconquête héroïque de la ville de Kidal. Cette date restera à jamais gravée dans la mémoire collective du peuple malien.

Cela a été rendu possible grâce à votre engagement sans faille et à vos efforts inlassables pour le recouvrement intégral du territoire national.

Aussi, je salue ici la détermination du Gouvernement et celle de toute la chaîne de commandement à relever ce défi.

Nous saluons par ailleurs, la signature, à Bamako, le 16 septembre 2023, de **l'Alliance des Etats du Sahel (AES)** regroupant le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

## **Excellence Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat,**

Lors de la présentation de nos vœux l'année dernière, nous avons des perspectives, qui pour la plupart d'entre elles, ont été réalisées au cours de l'année 2023.

Dans **le domaine de la protection et de la promotion des Droits de l'Homme**, le Médiateur de la République a accueilli, écouté et orienté **six mille soixante-quatorze (6 074)** usagers à Bamako et au niveau des Délégations territoriales au cours de l'année 2023.

De janvier à décembre 2023 le du Médiateur de la République a reçu **240** dossiers de réclamation dont cent cinquante-trois (**153**) ont été entièrement traités et **quatre-vingt-sept (87)** en cours de traitement.

Pour ce qui concerne la **27<sup>ème</sup> Session** de l'Espace d'Interpellation Démocratique (**E.I.D**), le Secrétariat Permanent a réceptionné **cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (599)** dossiers.

Ces chiffres témoignent de l'intérêt que les citoyens portent à l'action du Médiateur de la République.

Par ailleurs, au **niveau national**, le Médiateur de la République a organisé au cours de l'année 2023, en collaboration avec le Centre pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité, Genève (DCAF Mali) **un** atelier d'échanges sur le rôle des Légitimités traditionnelles dans la prévention des conflits locaux, du **17 au 18 janvier 2023**, à Bamako ; un séminaire de restitution globale des recommandations dudit atelier ; un séminaire de renforcement de capacités sur la Médiation institutionnelle et la Gouvernance du Secteur de la Sécurité, du **25 au 27 avril 2023 à Bamako**.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique de Communication du Médiateur de la République, une journée d'information et de sensibilisation des Forces de Défense et de Sécurité a été organisée, à l'Ecole Nationale de Police **le 13 avril 2023**. Cette journée avait pour objectif de faire connaître davantage le rôle, les missions et les modalités de saisine du Médiateur de la République.

Sur **le plan international**, sur invitation de l'Ombudsman en Chef de la République de Türkiye, le Médiateur de la République a participé, du **11 au 12 janvier 2023 à Ankara (Türkiye)**, à la Conférence internationale des Ombudsmans sur le thème : « **L'avenir des Droits de l'Homme au 21<sup>ème</sup> siècle** ». Cette rencontre s'inscrivait dans la dynamique de la commémoration des 10 ans de l'Institution turque.

Le Médiateur de la République a également, en marge de la célébration du **20<sup>ème</sup>** anniversaire de l'Institution du Médiateur du Royaume du Maroc, participé le **28 février 2023** à Rabat, à la Conférence internationale sur le thème : « **Garantir la dimension de développement de l'effectivité des Droits de l'Homme dans les politiques publiques : Quel rôle pour les Médiateurs et les Ombudsmans ?** ».

Le Médiateur de la République a, par ailleurs, participé **du 26 au 30 mars 2023**, à Lomé, au Togo à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association des Médiateurs des pays membres de l'UEMOA (AMP-UEMOA), couplée à une conférence sur le thème « **Etat des lieux de la situation sécuritaire dans l'espace UEMOA : quelles approches pour les Médiateurs ?** ».

A l'issue des travaux de cette Assemblée, une **Déclaration dite de Lomé** a été adoptée.

Cette Déclaration exhorte les Etats membres à coopérer davantage en vue de prévenir et d'éradiquer le terrorisme et l'extrémisme violent, la criminalité transfrontalière organisée dans l'espace UEMOA afin de préserver sa vocation d'espace d'échanges, de paix et de stabilité. Elle appelle les Etats membres à renforcer la sensibilisation des populations contre les menaces et attaques terroristes, ainsi que l'extrémisme violent.

Enfin, dans le cadre de **la coopération bilatérale**, sur invitation de Madame le Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme de la Fédération de Russie, le Médiateur de la République a participé, **du 16 au 20 octobre 2023 à Moscou**, en marge de la 8<sup>ème</sup> réunion de l'Alliance eurasiennne des Médiateurs, à la 7<sup>ème</sup> Conférence internationale scientifique et pratique sur les « **Problèmes de protection des Droits de l'Homme : partage des meilleures pratiques des Médiateurs** ».

Cette Conférence constituait une belle opportunité pour un partage d'expériences, de bonnes pratiques afin de créer une synergie d'actions entre les Médiateurs des différents pays.

A l'issue de cette rencontre, **un Mémorandum d'Accord de Coopération** a été signé entre le Médiateur de la République du Mali et le Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme de la Fédération de Russie.

Les perspectives pour l'année 2024 s'articulent principalement sur la digitalisation des Services du Médiateur de la République, la numérisation des documents, l'interconnexion du Siège avec les Délégations territoriales et la reprise des audiences foraines.

**Excellence Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat,**

La **Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH)**, conformément à son mandat d'Institution Nationale des Droits de l'Homme et de Mécanisme national de prévention de la torture a pour missions entre autres, la protection et la promotion des Droits de l'Homme ainsi que la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants.

Dans ce cadre, elle a mené au cours de l'année 2023 des activités relatives notamment au renforcement des capacités, à la sensibilisation et au plaidoyer en matière d'accès à la justice, aux mécanismes de recours, au monitoring de violations des Droits de l'Homme et aux visites de lieux de privation de libertés dans plusieurs localités du pays. Elle a également procédé à la mise en place d'un cadre de concertation entre les Forces de Défense et de Sécurité, les Organisations de la Société civile et les autorités locales dans les régions de Ségou et de Mopti.

Elle a par ailleurs organisé des sessions de dialogue interreligieux sur les Droits de l'Homme, la prévention des conflits et l'extrémisme violent dans les régions de Koulikoro et de Kita.

En vue de renforcer les acquis sur le plan de la protection et de la promotion des Droits de l'Homme au Mali, la CNDH entend inscrire en 2024, ses actions autour de la mise en place d'une représentation régionale à Koulikoro, la réalisation d'activités en vue du maintien du **statut A**, du renforcement de la collaboration avec les Autorités et les Institutions étatiques ainsi que des liens de coopération avec les organismes de protection et de promotion des Droits de l'Homme aux niveaux national, régional et international.

Il s'agira notamment des organes des traités, des mécanismes juridictionnels et non juridictionnels de protection des Droits de l'Homme, ainsi que des Institutions, Associations, ONG et acteurs intervenant dans la protection des droits pour l'avènement d'un véritable Etat de droit dans notre pays.

**Excellence Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat,**

En plus du renouvellement de l'équipe dirigeante de **l'Autorité de Protection des Données à caractère Personnel (APDP)** au titre de la deuxième mandature, l'année 2023 a été marquée par une évolution législative majeure avec l'érection en principe constitutionnel de la protection des données à caractère personnel à travers les dispositions de **l'article 12 de la Constitution du 22 juillet 2023**. Le projet de Code pénal prévoit également des sanctions pénales spécifiques aux atteintes aux données à caractère personnel.

C'est le lieu de remercier ici les plus Hautes Autorités de notre pays qui ont bien voulu renforcer la protection de la vie privée des personnes vivant sur notre territoire, faisant ainsi de notre pays l'un des premiers dans le monde à l'avoir constitutionnalisée.

L'**APDP** s'est attelée, conformément à ses missions, à accompagner l'Etat dans ses grandes réformes à travers des avis formulés sur le projet de texte modifiant le Code de procédure pénale avec l'institution de techniques spéciales d'enquête et ceux encadrant la mise en place de la Carte nationale d'Identité biométrique, l'Agence nationale des Titres sécurisés, le recensement des fonctionnaires et autres agents publics, l'Equitus du Ministère de l'Economie et des Finances.

Au titre de **la coopération nationale**, elle a signé des conventions de partenariat avec des organismes publics nationaux en vue d'une meilleure protection des données personnelles dans le secteur public.

Sur **le plan international**, l'**APDP** a pleinement assuré sa mission de représentation du Mali en participant aux conférences internationales sur la protection des données à caractère personnel tenues à **Ouagadougou** au **Burkina Faso** et à **Tanger au Maroc**.

**Excellence Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat,**

Dans le domaine de **la lutte contre la corruption, l'enrichissement illicite et la délinquance financière**, le **Bureau du Vérificateur Général** a poursuivi en 2023 la dénonciation au Pôle National Economique et Financier de faits relevés lors des missions de vérifications financières et susceptibles de constituer des infractions à la loi pénale. Il continue de transmettre également à la Section des Comptes de la Cour suprême, les dossiers concernant les faits relevés lors des missions de vérifications financières susceptibles de constituer des infractions à la législation budgétaire et financière. C'est ce qui ressort du Rapport annuel 2022 remis à **Votre Excellence**, le **3 novembre 2023**.

Ce rapport fait état de dysfonctionnements, de faiblesses et de lacunes ; les recommandations y afférentes concernent divers secteurs de la vie de la Nation, tels que la Santé, le Transport, la Décentralisation, l'Energie et l'Eau, le Développement rural, l'Environnement, le Secteur minier, la Formation professionnelle et les Technologies de l'Information et de la Communication.

Sur le plan du renforcement des capacités, le **Bureau du Vérificateur Général** a organisé en 2023 des actions de perfectionnement à la fois collectives et individuelles, sur la base des évaluations du personnel. Des actions d'exploration de bonnes pratiques ont également été entreprises pour apporter de la valeur ajoutée au **Bureau du Vérificateur Général** en matière de lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière.

Lors d'un voyage d'échanges et de travail au **Rwanda, du 9 au 16 septembre 2023**, un accord de coopération technique a été signé entre le Bureau du Vérificateur Général du Mali et l'Office de l'Auditeur Général des Finances d'Etat du Rwanda dans le but de promouvoir les pratiques exemplaires pour appuyer l'amélioration constante des services publics.

En termes de **perspectives pour 2024**, le Bureau du Vérificateur Général inscrit ses actions dans la poursuite des dénonciations et transmissions au Pôle National Economique et Financier et à la Section des Comptes de la Cour Suprême des faits relevés lors des missions de vérifications financières et susceptibles de constituer des infractions à la loi pénale ou à la législation budgétaire et financière.

**Excellence Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat,**

Le **Conseil de l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI)** vous exprime sa gratitude pour avoir accueilli favorablement les initiatives par lesquelles il a suscité et soutenu l'inscription du principe de la lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite dans la nouvelle Constitution du Mali, l'élaboration de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption et la création de l'Agence de Recouvrement et de Gestion des Avoirs saisis ou confisqués.

Grâce aux ressources humaines et budgétaires mises à sa disposition, l'**OCLEI** a pu finaliser plusieurs dossiers d'investigations déjà transmis à la justice. Il a également pu réaliser des dizaines d'actions de sensibilisation de couches socioprofessionnelles sur les impacts négatifs de la corruption, le développement du pays et la qualité de vie des citoyens.

Aussi, l'appui multiforme des Autorités a permis à l'**OCLEI** de déployer ses actions conformément aux textes.

La poursuite de cet appui lui permettra en 2024, de réaliser une étude sur les mécanismes à mettre en place pour une prévention et une lutte plus efficace contre l'enrichissement illicite au Mali. A cet effet, l'incitation des assujettis au dépôt de déclarations de biens renforcera la transparence et la redevabilité des acteurs de la gestion publique.

### **Excellence Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat,**

Au cours de l'année 2023, la **Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF-MALI)** s'est attelée à la mise en œuvre du Plan d'actions convenu entre les plus Hautes Autorités du Mali et le **Groupe d'Action Financière (GAFI)**, en vue de corriger les lacunes relevées dans le dispositif national de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Ce Plan d'actions, dont l'échéance était prévue pour la fin du mois de septembre 2023, comporte **vingt-sept (27) mesures** qui ont été, pour la plupart réalisées, parmi lesquelles :

- la réalisation de missions de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme auprès des entreprises et professions du secteur non financier ;
- la mise en œuvre du Plan d'actions **2022-2024** de la Stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- la réalisation de l'étude relative à l'évaluation des risques de financement du terrorisme au Mali ;
- la soumission de propositions afin d'assurer la conformité aux normes du **GAFI**, dans le cadre des travaux de la relecture du Code pénal et du Code de procédure pénale.

S'agissant de la réception et du traitement des déclarations d'opérations suspectes, la **CENTIF** a reçu entre **janvier et septembre 2023**, **cent vingt-cinq (125) déclarations**. **Dix (10) rapports** ont été transmis au Procureur du Pôle Judiciaire Spécialisé de la Commune VI pour des montants suspects de **cent trente milliards, huit cent millions (130 800 000 000) de FCFA** en vue de mener des poursuites.

Les perspectives au titre de l'année 2024 pour la **CENTIF** seront orientées vers la finalisation de la mise en œuvre du Plan d'actions du **GAFI**, afin d'assurer la réalisation effective de l'ensemble des actions qui y sont inscrites et permettre la sortie du Mali de la liste grise de ce Groupe international.

Il est également prévu le renforcement de la collaboration avec les autres services d'enquêtes et de poursuites afin de diligenter le traitement des déclarations d'opérations suspectes.

L'installation effective d'une plateforme de déclarations à la **CENTIF** ainsi que la poursuite des actions relatives au renforcement de capacités de son personnel seront poursuivies en **2024** afin de lui permettre d'améliorer ses prestations.

**Excellence Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat,**

Concernant **les secteurs de la régulation**, la **Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE)**, a mené en 2023 plusieurs activités tendant à conforter le fonctionnement régulier et le développement de ces sous-secteurs. A ce titre, il a été question de l'assistance à l'élaboration de la politique de développement sectoriel, du contrôle des appels d'offres et de l'octroi des concessions et délégations de gestion, du contrôle et du suivi des conventions et de la défense des intérêts des consommateurs.

Concernant ce dernier point, la **CREE** a réalisé une enquête de satisfaction de la clientèle d'**EDM-SA**. L'objectif principal de l'opération était de mesurer et d'analyser les niveaux de satisfaction obtenus, afin de formuler des recommandations pour améliorer la qualité des services fournis par **EDM-SA**. La **CREE** a également enregistré et examiné plusieurs réclamations de consommateurs d'électricité et d'eau.

Il importe de souligner que la réalisation de ces activités reste fortement tributaire des ressources financières de la **CREE** dépendantes des redevances des opérateurs dont le taux de recouvrement reste malheureusement très faible. La société **Energie du Mali-SA** qui est l'opérateur le plus important en termes de niveau de redevance, cumule d'importants arriérés.

En termes de perspectives et au regard des contraintes et faiblesses enregistrées dans les sous-secteurs de l'électricité et de l'eau, la **CREE** envisage d'apporter sa contribution dans la relecture des politiques nationales en la matière.

Elle entend renforcer le contrôle et le suivi des opérateurs afin d'améliorer la desserte en eau et en électricité. A cet effet, elle compte accentuer son contrôle sur les ratios de gestion économique et financier des opérateurs.

Elle s'efforcera de développer un plaidoyer efficace auprès des pouvoirs publics pour la mise en œuvre de programmes d'investissement.

Dans le cadre de l'octroi des concessions et délégations de gestion, la **CREE** compte acquérir de nouveaux outils de dimensionnement (logiciels) de projets de production d'énergie électrique et de kits de contrôle de qualité de l'eau potable.

**Excellence Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat,**

En matière de réglementation des marchés publics, le Ministre de l'Economie et des Finances a pris, sur proposition de **l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS)**, **l'Arrêté N°2023-3292/MEF-SG du 24 octobre 2023** portant modification de **l'Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015** fixant les modalités d'application du **Décret N°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015** portant Code des Marchés publics et des Délégations de Service public.

Cet arrêté qui rend obligatoire l'établissement d'un contrat en bonne et due forme pour les demandes de cotation de montant supérieur à **Cinq cent mille francs (500 000) F CFA** prend également en charge la spécificité de certaines acquisitions ne faisant pas l'objet de contrat.

Pour ce qui concerne le règlement non juridictionnel des litiges, **trente (30) recours** et **sept (7) dénonciations** ont été enregistrés à la date du **22 novembre 2023**. En matière contentieuse, **vingt-trois (23)** décisions ont été rendues dont seulement **deux (2)** ont été attaquées devant la Section Administrative de la Cour Suprême du Mali. Par ailleurs, **deux (2) décisions** de sanction ont été prononcées en procédure disciplinaire. Celles -ci excluent certaines entreprises du droit à concourir aux marchés publics seules ou en association pour une période d'un **(1)** an au Mali et dans tous les pays de l'espace UEMOA.

Le traitement de ces recours a permis à l'**ARMDS** de redresser et de sanctionner les violations constatées lors de la passation et l'exécution des marchés mis en cause.

L'Audit des marchés publics a été consacré au suivi des missions d'audit des exercices budgétaires **2019, 2020 et 2021**, en cours de réalisation.

Au titre de **l'information et de la formation des acteurs de la commande publique**, il y a lieu de signaler le démarrage de la mise en place du **Portail de régulation** destiné à publier en temps réel toutes les informations sur la commande publique dont la diffusion est requise par les textes en vigueur. Cette plateforme innovante et performante sera déployée à l'échelle nationale et opérationnelle au **premier trimestre de l'année 2024**.

A cela, s'ajoute le renforcement des capacités des acteurs de la commande publique sur les procédures de passation, d'exécution, de contrôle et de règlement de la commande publique. A cet égard, sept cent trente-et-un (**731**) **acteurs ont été formés dont 144 femmes** à travers vingt et une (**21**) sessions de formation d'initiation et de perfectionnement organisées à Bamako et dans les Régions de Tombouctou, Kayes et Koulikoro.

Nonobstant ces acquis, **l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public** a été confrontée à certaines difficultés d'ordre financier. Elles sont dues essentiellement au ralentissement global de l'activité économique avec pour conséquence une faible mobilisation des ressources de **l'ARMDS**. Aussi, le non accès de l'institution en tant que régulateur du **Système Intégré de Gestion des Marchés Publics**, constitue un obstacle majeur dans l'exécution efficace de sa mission de Régulation de la commande publique.

Cependant, elle envisage entre autres pour l'année 2024 : le déploiement et l'opérationnalisation complète du portail de régulation de la commande publique permettant la saisine du **Comité de Règlement des Différends** par les opérateurs économiques et la publication en temps réel de l'information sur la commande publique, l'évaluation du système national de passation des marchés publics et l'organisation des campagnes médiatiques, pour promouvoir la transparence et la lutte contre la corruption dans la gestion de la commande publique.

## **Excellence Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat,**

Depuis des années, les opérateurs des Télécommunications restent confrontés aux actes de vandalisme, de destruction et d'incendie de leurs installations. En dépit des mesures sécuritaires initiées par les plus Hautes Autorités, cette situation perdure et à s'aggrave, entraînant la perte de réseaux dans plusieurs localités et par conséquent leur isolement, parfois des pertes en vies humaines. Le problème des attaques et destructions des sites des opérateurs de Télécommunications se pose avec acuité.

Dans le cadre de la gestion et du contrôle des fréquences, l'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunication, des Technologies de l'Information et de la Communication et des Postes (AMRTP) a initié de nombreuses activités et missions, en direction des opérateurs et des autorités en charge de la sécurité de notre pays.

Concernant le domaine de la promotion des TIC, l'AMRTP a mis l'accent sur la mise en œuvre du Plan d'actions de la Stratégie nationale de **Cybersécurité** du Mali. Le défi majeur sera pour l'Institution la sensibilisation générale autour de la Stratégie nationale de Cybersécurité, l'appropriation par les maliens, des enjeux et défis liés à cette problématique. L'AMRTP s'y attèle.

S'agissant du **secteur postal**, l'AMRTP a entamé une étude ambitieuse dont la finalité est de doter notre pays d'un système national d'adressage numérique en vue de faciliter la géolocalisation des contacts, des échanges entre les citoyens, les structures et les diverses entités.

Par ailleurs, il faut noter le dynamisme de notre pays à travers l'**AMRTP** sur la scène internationale où elle s'est illustrée en se faisant élire au **Conseil d'Administration de l'Union Postale Universelle**, devenant une voix forte de l'Afrique au sein de cette instance ; tout en dirigeant également, l'instance sous-régionale, à savoir le Conseil d'Administration de la Conférence des Postes des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Pour l'**année 2024**, l'**AMRTP**, avec ses partenaires œuvrera à :

- l'aménagement du Plan national de Numérotation, étape cruciale pour optimiser l'accès aux services de télécommunication, avec l'avènement de la **5G**, l'**IoT**, l'Internet des objets et la préparation pour la venue d'un nouvel opérateur sur le marché ;
- la mise en œuvre de l'itinérance régionale avec le Burkina Faso, le Niger et la Guinée, destinée à renforcer les liens de connectivité dans la région ;
- l'extension de son système de contrôle des fréquences dans les autres régions du Mali pour un meilleur maillage et une surveillance plus optimale des spectres ;
- la poursuite de la stratégie de protection des enfants en ligne, à travers des campagnes de sensibilisation.

**Excellence Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat,**

Comme vous le constatez, à travers le condensé des activités réalisées par les Autorités Administratives Indépendantes dont je viens de faire l'exposé, l'année 2023 a été riche et intense.

Je puis vous assurer que ces efforts se poursuivront au cours de la nouvelle année pour la consolidation de l'Etat de droit et la bonne gouvernance au bénéfice de nos concitoyens.

Avant de clore mes propos, qu'il me plaise, **Excellence Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat**, de vous réitérer au nom des Responsables des Autorités Administratives Indépendantes, de l'ensemble de nos Collaborateurs et au mien, nos vœux de bonne et heureuse année 2024.

Puisse le Tout-Puissant vous guider.

**Que Dieu bénisse le Mali et protège les maliens.**

**Je vous remercie de votre très aimable attention.**